Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20261027-D2026102705-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac

02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 27 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 19 octobre 2026. Date d'affichage : 19 octobre 2026.
L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, s'est réuni en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. AFCHAIN Yves, Mme SAMSON Maryline, M. RAMBERT Bruno, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BOUTET Frédéric, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DE BENAZE Joseph, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, M. LEMOULT Nicolas, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. PONCELET Michel, Mme RABOLION-LERAY Karine, Mme TREMORIN BLAIRE Aurore. ABSENTS EXCUSES : Mme DELESNE Elodie donnant pouvoir à Mme TREMORIN BLAIRE Aurore, M. GORON Eric. Secrétaire de séance : Mme GUELET Maude.

DELIBERATION n° 2026-10-27-05 : Attribution d'une subvention à l'association Les Flèches meillacoises

M. le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention de l'association Les Flèches meillacoises, nouvellement créée, pour la pratique du jeu de fléchettes. L'association demande une subvention de 400 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association Les Flèches meillacoises.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 28/10/2026